



NOTE INTRODUCTIVE A LA CONFERENCE DE PRESSE

YJ Choi, RSSG, ONUCI

0

Abidjan, 11 mars 2011 depuis l'élection présidentielle du 28 novembre 2010, ne montre pas de signe d'apaisement. C'est les ténèbres d'avant l'aube. Je n'ai jamais douté que la volonté du peuple prévaudrait à la fin et la fin arrivera plus tôt qu'on ne le prévoit. Pourtant pour le moment, les souffrances du peuple ivoirien continuent avec l'accroissement du nombre de victimes alors qu'une vision claire, en termes d'évolution de la situation, fait défaut.

Sur la base de toutes ces données, il me paraît nécessaire de clarifier le rôle de l'ONUCI, qui, en ce moment, se décline en trois tâches essentielles: la protection de la population civile, la protection de l'Hôtel du Golf et la certification donc la sauvegarde du résultat de l'élection présidentielle.

La protection des civils

S'agissant de la protection des civils, l'ONUCI continuera de conduire ses patrouilles notamment dans les zones où les civils sont menacés directement. Depuis que le Président sortant a demandé le départ de l'ONUCI, le 18 décembre 2010, des actes d'hostilité et de harcèlement à l'endroit du personnel civil et militaire de l'ONUCI, font désormais partie du jeu.

En fait, l'ONUCI est devenue l'une des rares sinon la seule mission de maintien de la paix qui continue de travailler malgré la demande de son départ par l'autorité militaire de facto du pays hôte. Pour mieux assurer la protection des civils, la capacité militaire de l'ONUCI sera renforcée de 2000 casques bleus supplémentaires et de 3 hélicoptères armés, comme autorisé par le Conseil de Sécurité. Sur ce point, je voudrais souligner que la Force sera utilisée comme une force de paix et de protection selon le principe de la neutralité et de l'impartialité.

Permettez-moi d'ajouter un autre point sur la protection des civils. En plus de nos patrouilles et de nos interventions directes dans les moments où les populations civiles sont en danger imminent, l'ONUCI documente, analyse, enquête et récolte

des preuves d'abus et de violations des droits de l'homme dans le but d'en rendre comptables, leurs auteurs. Nous ne devons pas oublier que, comme clairement indiqué dans la résolution 1962 (2010) du Conseil de Sécurité, « le maintien de la paix et la protection de la population civile en Côte d'Ivoire incombent au premier chef aux dirigeants ivoiriens ».

De ce point de vue, je voudrais souligner le flagrant délit impardonnable commis la semaine dernière à Abobo par les forces spéciales du camp du Président Gbagbo contre les femmes qui exprimaient leur opinion d'une façon tout à fait pacifique; je condamne sans équivoque ces tueries à la mitrailleuse et tiens à assurer que la mort de sept femmes innocentes ne saurait rester impunie. Concernant les abus des droits de l'homme depuis la crise postélectorale, permettez-moi de réitérer l'avertissement de l'ONUCI à l'endroit de leurs auteurs : « Ne vous imaginez pas que vous pouvez commettre des violations des droits humains en toute impunité ; le moment du jugement approche à grands pas. L'ONUCI est en train de documenter les preuves de vos délits ».

La protection de l'Hôtel du Golf

En ce qui concerne la protection de l'Hôtel du Golf, l'ONUCI y consacre une part importante de ses effectifs militaires. N'eût été notre présence à l'Hôtel du Golf, les personnes sous notre protection auraient été contraintes de se rendre à Bouaké, ce qui aurait certainement engendré la scission du pays et la reprise immédiate de la guerre civile à une grande échelle. Tel est le sens de la protection de l'Hôtel du Golf que nous assurons. En dépit de cette importante contribution de l'ONUCI au processus de paix ivoirien, le camp du Président Gbagbo fait toutes sortes d'affirmations de collusion entre la force de protection de l'ONUCI et les éléments des Forces Nouvelles présents à l'Hôtel du Golf.

Je voudrais souligner encore une fois que l'impartialité militaire de l'ONUCI s'applique également dans ce cas : il est strictement interdit à l'ONUCI de transporter des armes ou des éléments des Forces Nouvelles, y compris ceux qui résident à l'Hôtel du Golf. La présence des Forces Nouvelles à l'Hôtel du Golf résulte d'un accord entre les FDS et les FN. En tout état de cause, le camp du Président Gbagbo devrait faire face à ce problème qui relève de sa responsabilité et non de celle de l'ONUCI.

Impartialité de l'ONUCI

Depuis le début de la crise postélectorale, une intense propagande a vu le jour destinée à mettre en cause l'impartialité de l'ONUCI, précisément dans le domaine militaire. Au nombre de ces histoires fictives, l'on peut citer que l'ONUCI arme les éléments des Forces Nouvelles ainsi que les civils pro-Ouattara et que l'ONUCI a un plan secret d'attaque incluant l'utilisation d'hélicoptères armés nouvellement acquis etc. Toutes ces histoires sont de la pure fiction. Elles ne contiennent pas une once de vérité.

L'impartialité militaire de l'ONUCI est une des pierres angulaires de la présence de la mission en Côte d'Ivoire. L'ONUCI a été, est et continuera d'être une force de paix et de protection, et jamais, une force d'attaque et d'agression. Ne pouvant riposter aux tirs qu'ils essuient que s'ils sont d'abord agressés, les casques bleus sont constamment en danger. Mais, en aucun cas, cela ne nous empêchera d'être des soldats de paix, et non des soldats d'agression. Comment pourrait-il en être autrement quand, dans son mandat, il est stipulé que l'ONUCI « doit continuer d'observer et de suivre constamment la façon dont les parties respectent l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 afin d'éviter la reprise des hostilités » ?

La sauvegarde du résultat de l'élection présidentielle reconnu par la CEDEAO et l'Union Africaine est un élément crucial du mandat de l'ONUCI tel que défini par la résolution 1962 du Conseil de Sécurité. Il va sans dire que la sauvegarde du résultat fait partie de mon mandat de certification des élections en Côte d'Ivoire. Le respect de la volonté du peuple est le principe le plus fondamental de la démocratie et de tout jeu politique digne de ce nom. L'ONUCI et moi-même, en tant que certificateur, nous sommes déterminés à continuer de sauvegarder le résultat de l'élection tel qu'exprimé le 28 novembre 2010.

Je tiens ici à clarifier un aspect important quant à la sauvegarde du résultat des élections du fait d'une certaine confusion et d'attentes irréalistes à cet égard. Toutes les actions de l'ONUCI doivent être fondées sur notre impartialité. En d'autres termes, dans le cadre du mandat actuel, les actions de l'ONUCI ne peuvent être que pacifiques : aucune attaque ni occupation d'une quelconque installation ou zone en Côte d'Ivoire n'est prévue afin de faire prévaloir le résultat des élections.

A cet effet, j'aimerais souligner que l'un des éléments cruciaux du mandat de l'ONUCI, conformément à la résolution 1962 du Conseil de Sécurité est de « faciliter, le cas échéant, le dialogue politique entre les acteurs ivoiriens afin d'assurer la paix en Côte d'Ivoire et de respecter le résultat de l'élection présidentielle tel que reconnu par la CEDEAO et l'Union Africaine ». Dans cet esprit, l'ONUCI reste ouverte et maintient le contact avec toutes les parties ivoiriennes, tant civiles que militaires. Notre radio ONUCI FM est ouverte à toutes les parties. La hiérarchie de l'ONUCI est disponible pour des interviews par des médias de toutes les parties. Telle est la mesure de l'impartialité politique de l'ONUCI. La certification des résultats de l'élection par l'ONUCI qui dit la vérité ne doit pas être confondue avec l'impartialité de l'ONUCI dans tous les domaines.

Dire la vérité et agir avec impartialité

«Dire la vérité et agir avec impartialité », voilà le credo de l'ONUCI qui demeure un défi de taille pour les protagonistes ivoiriens. Il en est ainsi parce que chacun des camps opposés dans la crise ivoirienne veut que l'ONUCI prenne une position différente : un camp veut que l'ONUCI « dise la vérité et agisse avec partialité en

accord avec la vérité » tandis que l'autre souhaite que l'ONUCI « agisse avec impartialité et ne dise pas la vérité ». En effet, nous à l'ONUCI, nous ne pouvons nous offrir, même pas pour un moment, le luxe de la complaisance.

Récemment, les attaques hostiles directes contre l'ONUCI tendent à s'amplifier. Parfois, nous assistons à des mesures extrêmes telles que les tirs sur des casques bleus, l'enlèvement du personnel de l'ONUCI, le pillage de leurs résidences, le détournement de leurs véhicules, etc. Ces mesures extrêmes sont fondées sur et motivées par une série de propagandes inventées par les partisans du Président Gbagbo eux-mêmes mettant en cause, sans preuve aucune, l'impartialité militaire de l'ONUCI.

L'histoire nous enseigne que la modération est l'essence du pouvoir. Face aux multiples actes dénués de modération de la part du Camp du Président Gbagbo, l'on est fondé à se demander s'il n'a pas perdu le contrôle de ses forces. Sinon, il devrait cesser les propagandes totalement infondées qu'il diffuse afin d'inciter les actes hostiles de la part de ses partisans contre l'ONUCI. J'adresse un avertissement ferme à ceux qui inventent des histoires de haine et qui les propagent : n'ayez pas l'illusion que vous pouvez le faire avec impunité ; l'ONUCI est entrain de réunir et de documenter vos actes qui constituent des crimes de guerre; nous aurons toutes les preuves pour que le juge puisse vous inculper, en revanche vous n'aurez rien à avancer pour votre défense car vous aurez tout inventé.

Si quelqu'un pense que je suis un homme de vengeance, il se trompe. Tout au contraire, lorsque la volonté du peuple prévaudra, je plaiderai la magnanimité, suivant en cela le conseil de Churchill : « défiance dans le défaite, magnanimité dans la victoire ». Je demande simplement aux gens qui inventent des messages des haines de faciliter ma tâche d'être magnanime à l'heure de vérité.

Avant de conclure, permettez-moi de souligner que quelles que soient les mesures d'intimidation, de harcèlement ou d'hostilité contre l'ONUCI dans l'accomplissement de ses devoirs liés à la protection des civils, de l'Hôtel du Golf et la certification ou la sauvegarde des résultats de l'élection présidentielle, l'ONUCI continuera résolument de faire son travail.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>